

Saleux *infos*

BULLETIN - NOVEMBRE 2020

Epidémie et protocole sanitaire

Pendant cette seconde période de confinement les associations sportives, culturelles et de loisirs se trouvent à nouveau stoppées dans leurs activités. L'école et le service périscolaire quant à eux continuent et accueillent les enfants dans le respect des conditions sanitaires édictées par les institutions. C'est l'occasion de rappeler que la commune a acheté et distribué deux masques aux enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Les masques usagés ne doivent pas se retrouver jetés dans la rue mais doivent plutôt être enfermés dans un sac à déchets qui ira dans la poubelle ensuite.

Signalons enfin aux parents qui accompagnent les enfants à l'école que le port du masque est obligatoire aux abords des portails. L'attente lors des entrées et des sorties doit se faire dans le respect des distanciations nécessaires entre les personnes.

Préserver la santé de tous les citoyens demeure plus que jamais notre préoccupation essentielle.



En attendant Noël

**Le comité des fêtes vous convie à la soirée de Noël
le vendredi 11 décembre 2020 à partir de 18 heures,
sur le parvis de la mairie.**

Ce sera l'occasion pour nous tous, de prendre part à l'illumination du sapin décoré, en partie par les enfants du centre de loisirs et périscolaire.

En présence du Père Noël, les chocolats seront remis aux enfants de la commune.

L'harmonie municipale de Saleux interprétera des musiques et chants de Noël.

Nous vous attendons nombreux pour fêter cet évènement.

Don du sang à Saleux

L'EFS (établissement français du sang) est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Il a pour principales missions :

- ⌘) assurer l'autosuffisance en produits sanguins sur tout le territoire.
- ⌘) garantir la sécurité de la chaîne transfusionnelle du donneur au receveur.
- ⌘) participer à soigner 1 million de patients chaque année.



**10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre
aux besoins des malades.**

**La prochaine date à Saleux : vendredi 18 décembre 10h-12h // 13h30-17h
salle Espace Viandier**

(le don de sang est possible jusqu'à la veille du 71^{ème} anniversaire.)

La banque alimentaire de Saleux en action

Les bénévoles de la banque alimentaire de Saleux seront présents :

à Intermarché les 28 et 29 novembre 2020.

Ils collecteront les dons en nature pour les bénéficiaires de la structure d'aide; produits alimentaires et produits d'hygiène seront les bienvenus.

La banque alimentaire a besoin de la générosité du plus grand nombre ; pensez-y et merci pour votre participation.

Ecomobilité scolaire : résultat de l'expérience

L'école de Saleux a participé à la semaine de l'écomobilité scolaire durant la semaine du 5 au 9 octobre 2020. Le challenge proposé par la région Hauts de France a mobilisé un grand nombre de participants et c'est la classe de CM2 de Joliot-Curie qui arrive en tête, recevant ainsi le titre de la classe la plus écomobile.

Bravo et félicitations aux élèves ainsi qu'à leurs professeurs pour cette action en faveur de la planète et de ses habitants.

Rentrée scolaire 2021

La carte scolaire sera élaborée dans le courant du 1^{er} trimestre 2021. Pour pouvoir défendre la cause de nos écoles, il serait fort utile de rassembler en mairie, le plus tôt possible, les coordonnées principales des enfants nés en 2018, candidats à une entrée en petite section de maternelle en septembre 2021. La liste ainsi constituée sera prise en compte pour les répartitions de classes dans les divers établissements scolaires.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie : 03 22 33 27 27.

A propos des déchets

Quelques précisions ne sont pas superflues. Des habitants de la commune ont signalé en mairie le non ramassage de certains dépôts d'encombrants. Les employés qui passent pour accomplir cette mission ont des consignes strictes à respecter ; il faut en tenir compte. Ainsi, ne sont pas acceptés :

- Les pièces automobiles : pare-chocs, pneu, pièce de moteur
- Les déchets dangereux : bouteille de gaz, solvant, huile de vidange....
- Les déchets thermiques : tondeuse, cyclomoteur....
- Les déchets de construction : gravats, placo, ciment....
- Les gros cartons : respecter le tri sélectif
- Les déchets qui par leur nature, poids ou dimensions ne peuvent être chargés. La longueur des objets ne doit pas excéder 1,50 m.

Concernant les déchets verts : la benne communale ne doit recevoir que les tontes de pelouses et les tailles de haies (pas de branches sciées).

Le brûlage de déchets verts en plein air (cour ou jardin) est interdit par la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011. L'infraction à cette interdiction est passible d'une amende.

Retour de la boîte à lire



Cet objet, passeur de livres, visité régulièrement par de nombreux habitants, va retrouver prochainement sa place à l'entrée du centre multi-activités.

Néanmoins, il faudra s'entourer des précautions utiles avant de manipuler les ouvrages. Tout retrait de livre se fera sous la responsabilité de l'utilisateur. Une affichette apposée sur la vitrine vous rappellera ce principe.

Mairie de SALEUX
Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax 03.22.33.27.29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00) ou chaque jour férié de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00))

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.